

5ème appel à projets du programme Interreg Meuse-Rhin

Objectifs

Le cinquième appel à projets se concentre sur plusieurs thèmes importants. Votre projet est éligible s'il aborde l'un de ces thèmes et si vous travaillez dans le cadre d'une coopération transfrontalière (entre la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne):

- Transition industrielle ;
- Transformation verte (durable) ;
- Défis sociaux, par exemple dans le domaine du marché du travail ou de l'éducation ;
- Une société plus saine ;
- Un tourisme de qualité dans notre région.

L'objectif est que votre projet développe, teste et mette en œuvre des solutions innovantes dont la région a réellement besoin. La collaboration transfrontalière et un impact réel sont essentiels.

Vous pouvez soumettre votre idée de projet à tout moment **entre le 1er juillet 2025 et le 1er juillet 2026**. Tout au long de l'année, il y aura cinq dates clés (dates limites) auxquelles les candidatures seront examinées.

Soumission : 01 juillet 2026

Durée : Max. 36 mois

Porteur(s) : ASBL Centre de Recherche
Centre de Recherche Agréé Entreprise
Haute Ecole

Conditions d'éligibilité

Le projet doit impliquer au moins deux partenaires de deux États membres différents dans la zone du programme, ou au moins une organisation transfrontalière (par exemple, un GECT).

Le financement est destiné à des projets qui auront un impact positif sur les domaines thématiques mentionnés ci-dessus. Pour bénéficier de ce financement, les initiatives doivent offrir une valeur ajoutée pour l'ensemble de la région frontalière et consister en un partenariat entre au moins deux des trois pays du programme.

Les organisations du secteur privé ainsi que les organisations publiques qui souhaitent travailler ensemble au-delà des frontières nationales peuvent postuler à cet appel à propositions. Plus précisément, les PME sont également aimablement invitées à postuler à l'appel.

Plus d'informations ICI.

Budget

Le taux de financement de l'UE est de 60 %. Un cofinancement régional supplémentaire peut être demandé auprès des partenaires du programme respectifs.

Bailleur de fonds

- **FEDER**

Critères de sélection

Les critères de sélection pour la phase 1 sont les suivants :

- Contribution aux objectifs du programme/caractère transfrontalier : 40%
- Partenariat: 40%
- Budget & rapport coût/réalisations: 20%

La procédure de candidature et d'approbation se déroule en deux étapes (Step 1&2).

Mots-clés

Interreg Projet européen

Contacts SynHERA

- Cristina BRANDINI (brandini.c@synhera.be)